

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juin 2015

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2866)

Adopté

AMENDEMENT

N ° SPE40

présenté par

M. Ferrand, rapporteur général, Mme Untermaier, rapporteure thématique M. Castaner, rapporteur thématique M. Grandguillaume, rapporteur thématique M. Robiliard, rapporteur thématique M. Savary, rapporteur thématique M. Tourret, rapporteur thématique M. Travert, rapporteur thématique et Mme Valter, rapporteure thématique

ARTICLE 13

- I. À l'alinéa 12, substituer au mot :« deuxième »,le mot :« cinquième ».
- II. À l'alinéa 29, au III, après la référence : « 10 », insérer la référence :« , 10-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination mettant en cohérence les modifications apportées par les articles 13 et 20 *ter* à la rédaction de l'article 8 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques.